

Département de la Sarthe
Commune de Conlie

Conseil municipal
Séance du 26 août 2026

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 17

Convocation envoyée et affichée le **21 août 2026**

Liste des délibérations affichée et transmise au service de l'État le **27 août 2026**

Date limite pour un éventuel recours le **26 octobre 2026**

Ordre du jour :

- 1- Budget : Décision modificative n°3 du budget principal
- 2- GRDF : Fixation et encaissement de la redevance d'occupation du domaine public
- 3- Cantine et garderie : Fixation des tarifs pour l'année 2026/2027
- 4- Dispositif ULIS : Fixation de la participation financière des communes
- 5- Musée : Accord de don d'articles dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine
- 6- Assainissement : Rapport 2025 sur la Qualité et le Prix du Service

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six août, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents :

Nathalie THIEBAUD ;

Christian SYBILLE, Charlène BOUILLY, Arnaud ROBIDAS, Mikaël JUPIN, adjoints ;

Marie LEBEGUE, Gislaine GONNET, Lionel Cissé, Véronique GAINARD, Nicolas ARVANITAKIS, Florence FERRET, David LEFEUVRE, Clémentine FOUILLET, Jean-Yves GAINARD, Valérie RADOU, conseillers municipaux.

Absents excusés : Lucie BAPTISTE ayant donné procuration à Nathalie THIEBAUD, Benjamin BLANCHE ayant donné procuration à Véronique GAINARD, Nicolas NOURY, Karine PÉAN

Mme Ghislaine GONNET a été désignée Secrétaire de séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est tenue le 28 juillet 2026.

Liste des décisions du maire : /

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire informe que le comptable public souhaite qu'une régularisation d'imputation soit effectuée sur le budget principal. Il s'agit des panneaux photovoltaïques du groupe scolaire Joséphine BAKER, qu'il convient d'imputer à un autre article.

Cette régularisation permettra d'amortir les dépenses liées à l'installation des panneaux photovoltaïques à partir du 1er janvier 2027.

Elle ajoute également qu'elle souhaite que des rafraîchisseurs d'air soient commandés pour l'école. En effet, grâce à la subvention accordée par EDF, la commune pourrait bénéficier d'une aide financière pouvant atteindre 4 000 €.

DI -2158 – OP 72	+ 95 667.81
DI – 2188 – OP 72	+ 4 000.00
RI – 2131 – OP 72	+ 95 667.81
RI – 1318	+ 4 000.00

La section d'investissement s'équilibre à **1 782 297,81 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 2 abstentions et 15 voix pour :

- **Approuve** la décision modificative n° 3 du budget principal.

ENCAISSEMENT DE LA REDEVANCE GRDF

Le Conseil municipal de la Commune de Conlie,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 relatif à la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz ;

Vu le patrimoine d'ouvrages de distribution de gaz exploité par GRDF sur le territoire de la commune ;

Considérant que l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'accepter l'encaissement de cette redevance conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par GRDF au titre de l'année 2026 à **735 €**, conformément aux dispositions du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007,
- **Autorise** Madame le Maire à procéder à l'émission du titre de recettes correspondant au montant de la redevance due par GRDF,
- **Précise** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal de l'exercice concerné,

- **Précise** que Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA Garderie – ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la commission scolaire s'est réunie afin de dresser un bilan de l'année écoulée.

Elle ajoute que le déficit de la cantine est de **51 635,20 €** pour l'année 2025/2026, contre **54 036,84 €** l'an passé. Le prix du repas à prix coûtant est passé de **8,80 € à 8,49 €**.

Le déficit de la garderie est de **8 925,81 €**, contre **4 233,17 €** l'an passé. L'entretien de la garderie (1 h 30 par jour) et l'ouverture à 7 h 15 expliquent l'augmentation du déficit.

Pour l'année 2026/2027, la commission propose une augmentation des tarifs de la cantine pour les élèves de primaire et une augmentation des tarifs de la garderie, à l'exception du forfait des élèves de primaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** les tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2026/2027, selon les modalités du règlement intérieur, comme suit :

Cantine	Maternelle	4.45 €
	Primaire	4.75 €
	Repas à prix coûtant	8.49 €
	Sans repas	3.20 €
	Adulte	3.55 €
Garderie	Maternelle	4.65 €/jour avec plafond de 70 €/mois
	Primaire	4.65 €/jour
	Primaire forfait	35 €/mois

- **Précise** que la famille d'un enfant choisissant de bénéficier des services proposés ci-dessus et ayant un montant de facturation annuel inférieur à 15 € se verra facturer 15 €.

PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (CLASSE ULIS)

Madame le Maire expose au conseil municipal que la commune de Conlie accueille depuis septembre 2019 une Unité localisée pour l'inclusion scolaire au sein de l'école primaire de la commune (classe ULIS).

Elle indique que les charges de fonctionnement de l'école primaire sont calculées au réel en fin d'année scolaire, sur la base de l'année écoulée, et facturées aux communes au prorata du nombre d'enfants scolarisés.

Elle précise que, pour l'année 2025/2026, la participation par élève s'élevait à **715,40 €**.

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 212-8 et L. 351-2 ;

Vu la circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 sur la scolarisation des enfants en situation de handicap ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** une participation de **715,40 € par élève**, calculée en fonction des dépenses réelles de l'année écoulée, auprès des communes de résidence des enfants ;
- **Charge** Madame le Maire d'émettre les titres correspondants.

DON D'ARTICLES EN VENTE DU STOCK DU MUÉE ROGER BELLON

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre des **Journées Européennes du Patrimoine**, le musée souhaite offrir certains articles aux visiteurs à titre gratuit.

Elle précise que les articles concernés sont actuellement intégrés au stock du musée et qu'il convient d'autoriser leur sortie des stocks.

Les articles qui seront offerts sont les suivants :

- **11 buttons**, d'une valeur unitaire de 0,76 €, soit une valeur totale de 8,36 € ;
- **100 cartes postales**, d'une valeur unitaire de 0,17 €, soit une valeur totale de 17,00 € ;
- **100 cartes postales**, d'une valeur unitaire de 0,21 €, soit une valeur totale de 21,00 € ;
- **1 criquet gravé**, d'une valeur unitaire de 1,02 €, soit une valeur totale de 1,02 €.

La valeur totale des articles offerts s'élève ainsi à **47,38 €**.

Madame le Maire propose donc au Conseil municipal d'autoriser la remise gratuite de ces articles dans le cadre des Journées européennes du patrimoine et leur sortie des stocks du musée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la remise gratuite des articles précités dans le cadre des Journées européennes du patrimoine ;
- **Autorise** leur sortie des stocks du musée pour une valeur totale de **47,38 €** ;
- **Autorise** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET SUR LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS) ASSAINISSEMENT 2025

Arnaud ROBIDAS, 3e adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle que le Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D. 2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis, dans un délai de quinze jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du Code de l'environnement (le SISPEA).

Le SISPEA correspond à l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de quinze jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après présentation du présent rapport, à l'unanimité :

- **Adopte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2025 ;
- **Décide** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- **Décide** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- **Décide** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Questions diverses :

Liste des arrêtés

25/06/2026	Arrêté permanent	Accord AP 0720892600005 BPGO
25/06/2026	Arrêté permanent	Non opposition DP 0720892600019 BLANCHE Ludovic
03/07/2026	Arrêté permanent	Alignement individuel Parcelle B766.776.790.792.811
07/07/2026	Arrêté permanent	Arrêté délégation conseiller municipal
13/07/2026	Arrêté permanent	Concession cave urne LANGLAIS Nelly et Jean-Pierre
21/07/2026	Arrêté permanent	Renouvellement concession Beauchamp 30 ans
06/07/2026	Arrêté permanent	Non opposition DP 0720892600023 BOSSÉ Kevin
24/07/2026	Arrêté permanent	Accord PC07208924Z0012M01 SARL JOUATEL
29/07/2026	Arrêté permanent	Accord avec prescriptions DP 0720892600017 LELIEVRE Nicolas
31/07/2026	Arrêté permanent	Numérotation bâtiments 13 Rue de Neuvy
04/08/2026	Arrêté permanent	Nomination membre CCAS
04/08/2026	Arrêté permanent	Accord AT 0720892600001 DIGUER Emmanuelle
05/08/2026	Arrêté permanent	Accord AT 0720892600002 Département de la Sarthe
06/08/2026	Arrêté permanent	Accord AP 0720892600006 Sarthe Habitat
06/08/2026	Arrêté permanent	Accord PC 0720892600008 Département de la Sarthe ascenseur au collège
17/08/2026	Arrêté permanent	Accord PC 0720892600001 DIGUER Maxime
17/08/2026	Arrêté permanent	Accord avec prescriptions DP 0720892600027 LEFEUVRE Jean-Claude
21/08/2026	Arrêté permanent	Concession cimetière Mme BRETON Suzanne
24/08/2026	Arrêté permanent	Refus DP 0720892600024 CPTÉ CONSEIL
25/08/2026	Arrêté permanent	Accord AP 0720892600004 SARTHE HABITAT
02/07/2026	Arrêté temporaire	Circulation et stationnement travaux enfouissement réseau Rue de Neuvy Entreprise Spie
06/07/2026	Arrêté temporaire	Circulation retraite aux flambeaux 14 juillet Comité des fêtes
06/07/2026	Arrêté temporaire	Circulation rue de la gare reprise tampon télécom
07/07/2026	Arrêté temporaire	Stationnement DESLOGES
08/07/2026	Arrêté temporaire	Autorisation exceptionnelle fermeture tardive Le Quotidien
16/07/2026	Arrêté temporaire	Déménagement 38 rue de l'église
23/07/2026	Arrêté temporaire	Circulation VC 7 sondage sur réseau CANAQUEST
28/07/2026	Arrêté temporaire	Permission de voirie raccordement ENEDIS BPGO
04/08/2026	Arrêté temporaire	Circulation Allée du Plan d'Eau concert au camping
25/08/2026	Arrêté temporaire	Stationnement et circulation piétons devant le 21 Rue des Vanneaux mur endommagé

Liste des autorisations d'urbanisme

Déclarations Préalables

Date de la demande	Nom du demandeur	Adresse	Objet
13/07/2026	CPTÉ CONSEIL	10 rue de la Fabrique	Pose de panneaux photovoltaïques
21/07/2026	SAINTOT Didier	20 rue des Vanneaux	Installation d'un carport
27/07/2026	ROUSSEAU Julien	4 allée ML Souty	Installation d'un abri de jardin
28/07/2026	LEFEUVRE Jean-Claude	25 rue de Neuvy	Pose d'un portail et construction d'un muret
04/08/2026	COMMUNE DE CONLIE	1 route de Sillé	Changement de menuiseries (porte garage en baie vitrée) + création d'une salle pédagogique
07/08/2026	BOUVET François	4 rue de Neuvy	Changement d'un portail avec déplacement de l'entrée
21/08/2026	SCI Domaine Blanche	2 route du Calvaire	Réfection des façades, changement de menuiseries, ajout de volets et modification partielle de la toiture

Permis de démolir / de construire

Date de la demande	Nom du demandeur	Adresse	Objet
--------------------	------------------	---------	-------

30/06/2026	SARL JOUATEL	32 rue de la ZA de la 4C	Modification de la couleur du bardage et des menuiseries. Ajout de fenêtres en façade. Modification de la couleur du portail
------------	--------------	--------------------------	--

Liste des devis signés

Budget	Date	Entreprise	Objet	Montant TTC
Commune	26/06/2026	MEFRAN	Réparation des stands	3 333.60 €
Commune	26/06/2026	TRACAGE SERVICE	Traçage des arrêts-minute	1 944.00 €
Commune	03/07/2026	CHAPRON	Voirie rue des Neuvy (partie HLM) – annule et remplace	30 125.82 €
Commune	10/07/2026	CARRIERES DE VOUTRE	Pierres pour stade annexe	1 248.60 €
Commune	23/07/2026	COMPAGNIE La fille du vent	Animation médiathèque	408.00 €
Commune	27/07/2026	GUILLERMINET	Bornage Ancien bâtiment La Poste	1 638.00 €
MSP	27/07/2026	MENUISERIE TRONCHET-CHOPLIN	Ouverture secrétariat des médecins	3 040.64 €
Commune	29/07/2026	TAKOTEC	Couverture des livres - médiathèque	1 931.20 €
Assai	04/08/2026	PELTIER	Réparation impasse de la Garenne	3 024.00 €
Commune	05/08/2026	A l'écoute de l'arbre	Abattage d'un marronnier malade au gîte	935.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.